



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 22 novembre 2021 à 19h30 sur convocation de Monsieur le Maire du **21 septembre 2021**.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Désignation du secrétaire de séance,
- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 septembre 2021

FINANCES

- N°40-2021 : Convention relative à la charge intercommunale des charges de fonctionnement de l'école**
- N°41-2021 : Décision modificative n°1**
- N°42-2021 : Attribution subvention par la CCBD pour la résorption de dépôts sauvages et refacturation aux particuliers concernés**

ADMINISTRATION GENERALE

- N°38-2021 : Adhésion convention 2022 transports chiens avec l'entreprise SAUV**
- N°39-2021 : Modification statutaire – transfert du siège de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné**

DECISION PRISE PAR LE MAIRE

Changement de fournisseur de GAZ
Horaires mairie au 01/01/2022.

QUESTIONS DIVERSES

POINT COMMISSIONS

Présents :

BAYET Céline, BEGEL Olivier, BINSSE Guy, CURT Alexis, EMERAUD David, MANCEAU Antoine, MARCE Antoine, PENET Sacha, RIVOIRE Christine, PERRISSEZ Joel, PETITPIERRE Yves, SIGNOL Virginie.

Excusés : DI RAFAELE -THUILLIER Béatrice, DOUCHET Christophe, MICHAUD Murièle,

Procurations données : 3 - DI RAFAELE -THUILLIER Béatrice, DOUCHET Christophe, MICHAUD Murièle,

Le quorum est atteint.

Présentation du TE 38 par Mr MAGNIN-FIAULT,

CF Powerpoint transmis.

-
- ✓ Céline BAYET est nommée secrétaire de séance - 15 votes POUR
 - ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 septembre 2021- 15 votes POUR

N°38-2021 : Adhésion convention 2022 transports chiens avec l'entreprise SAUV

Considérant la délibération 35-2021 du 27 septembre 2021 concernant le renouvellement de l'adhésion 2022-2023 concernant la fourrière avec la SPA de Lyon

Vu, la proposition de renouvellement de convention transport chiens pour l'année 2022 avec l'entreprise SAUV

Le Maire propose de renouveler l'adhésion à la convention 2022 avec l'entreprise SAUV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 pour, 0 contre et 0 abstention :

ACCEPTE de renouveler l'adhésion à la convention 2022 avec l'entreprise SAUV

N°39-2021 : Modification statutaire – transfert du siège de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°123-2021 du Conseil Communautaire en date du 23 septembre 2021 approuvant la modification des statuts des Balcons du Dauphiné portant sur le transfert du siège de l'intercommunalité.

Vu le projet de statuts à intervenir,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** la modification statutaire notifiant le transfert du siège de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné au 100, Allée des Charmilles 38510 ARANDON-PASSINS.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

N°40-2021 : Convention relative à la charge intercommunale des charges de fonctionnement de l'école

Vu l'article L 212-8 du Code l'éducation qui précise que « lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Vu l'article L 212-21 du Code l'éducation

Vu la circulaire 89-273 du 25 août 1989 précisant les cas de participation obligatoire de la commune de résidence.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les effectifs de l'école sont en augmentation et nous obligent à prévoir l'extension de l'école.

Pour l'année scolaire **2020-2021** les effectifs étaient constitués de **87** élèves de Montcarra et de **11** élèves des communes extérieures soit **98** élèves au total. Pour l'année scolaire **2021-2022** les effectifs sont constitués de **82** élèves de Montcarra et de **9** élèves des communes extérieures soit **91** élèves au total.

Afin d'anticiper la charge financière que constitue la mobilisation d'un emprunt pour agrandir l'école, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter des communes extérieures une participation financière basée sur le coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique comme le prévoient les dispositions réglementaires. Par rapport à la répartition de la carte scolaire, il s'agit d'enfants pour lesquels des dérogations ont été accordées selon les règles en vigueur établies par la commune.

Cependant la charge de fonctionnement ne doit être portée uniquement par la commune de Montcarra, il y a lieu par conséquent de solliciter les participations des communes extérieures.

A cet effet le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en œuvre une convention annuelle de participation au coût de fonctionnement des élèves de l'école pour les communes extérieures. A toutes fins utiles, le coût de fonctionnement d'un élève de l'école de Montcarra pour l'année scolaire **2020-2021** s'élève à **826.69€** soit pour **11** élèves un total de **9 093.56€** à facturer aux communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **AUTORISE** la mise en place de conventions sollicitant la participation des communes des enfants scolarisés à l'école de Montcarra
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions
- **SOLLICITE** l'émission des titres correspondants en direction des communes concernées pour les élèves provenant de ladite commune

N°41-2021 : Décision modificative n°1

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements.

Ces ajustements budgétaires ont pour objet : révision de crédit et virement de crédit.

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	0,00 €	-94 462,00 €	91 302,00 €	-3 160,00 €
10 Dotations Fonds divers Réserves	0,00 €	0,00 €	3 425,00 €	3 425,00 €
10226/10	0,00 €	0,00 €	3 425,00 €	3 425,00 €
20 Immobilisations incorporelles	137 824,00 €	-3 160,00 €	0,00 €	134 664,00 €
2031/20	134 324,00 €	-3 160,00 €	0,00 €	131 164,00 €
21 Immobilisations corporelles	324 976,00 €	-60 000,00 €	87 877,00 €	382 853,00 €
2111/21	50 000,00 €	-50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2128/21	42 959,00 €	0,00 €	8 200,00 €	51 159,00 €
21534/21	1 025,00 €	0,00 €	79 677,00 €	80 702,00 €
23 Immobilisations en cours	968 989,00 €	-41 302,00 €	0,00 €	917 687,00 €
2313/23	0,00 €	-41 302,00 €	0,00 €	-41 302,00 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	96 508,00 €	-3 160,00 €	0,00 €	93 348,00 €
021 Virement de la section de fonct.	96 508,00 €	-3 160,00 €	0,00 €	93 348,00 €
021/021	96 508,00 €	-3 160,00 €	0,00 €	93 348,00 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	184 446,00 €	-7 805,00 €	7 805,00 €	184 446,00 €
011 Charges à caractère général	184 446,00 €	-4 645,00 €	0,00 €	179 801,00 €
615231/011	29 100,00 €	-4 645,00 €	0,00 €	24 455,00 €
012 Charges de personnel	166 070,00 €	0,00 €	3 160,00 €	168 230,00 €
6413/012	40 000,00 €	0,00 €	3 160,00 €	43 160,00 €
023 Virement à la sect^e d'investis.	96 508,00 €	-3 160,00 €	0,00 €	93 348,00 €
023/023	96 508,00 €	-3 160,00 €	0,00 €	93 348,00 €
65 Autres charges gestion courante	21 900,00 €	0,00 €	4 645,00 €	26 545,00 €
6535/65	0,00 €	0,00 €	500,00 €	500,00 €
65541/65	0,00 €	0,00 €	4 145,00 €	4 145,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1612-11,
Vu le budget primitif 2021 adopté par délibération du conseil municipal du 22 mars 2021
Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 pour, 0 contre et 2 abstentions :

- **APPROUVE** la décision modificative proposée du budget principal de l'exercice 2021

N°42-2021 : Attribution subvention par la CCBD pour la résorption de dépôts sauvages et refacturation aux particuliers concernés

Le Maire expose.

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné a mis en place un appel à projet auprès des communes membres pour la résorption de points de dépôts sauvages. L'intervention de la communauté de communes vise en effet à sensibiliser les communes sur la question des décharges et dépôts sauvages via une aide financière ponctuelle pour la résorption des dépôts sauvages d'importance et problématiques, qui impactent fortement l'environnement (paysage, pollution...). Les opérations aidées sont le transport des déchets, et leur élimination ou leur recyclage selon les normes en vigueur. Cet appel à projet est plafonné à 7 500€ par an sur l'ensemble du territoire, la commune étant aidé au maximum à 80%, avec un taux dégressif en fonction du nombre d'habitants.

La commune de Montcarra a fait acte de candidature sur 2 sites spécifiques comportant des pneus VL et agricoles avec un montant estimé d'évacuation et traitement à hauteur de 2 845.98€.

La commission environnement des Balcons du Dauphiné s'est réunie le 31 octobre 2019 et a proposé de retenir la commune de Montcarra pour une prise en charge de 2120€, soit environ 75%. Ce montant constitue un maximum

pour la commune, et sera versé sur la base des dépenses éligibles, et des autres subventions perçues déduites. A titre exceptionnel cette subvention peut être prorogée pour une demande de versement avant le 10/12/2021. Passé ce délai, elle sera perdue et l'ensemble des frais engagés sera dû par le particulier concerné.

Le Maire propose de refacturer aux particuliers concernés le reste à charge de la commune soit le coût de l'évacuation et traitement moins le montant de la subvention, pour un montant maximum de 725.98€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 pour, 0 contre et 0 abstention :

AUTORISE à percevoir la subvention d'un montant maximum de 2 120€ selon les dispositions du règlement d'attribution de l'aide, et à signer tous les actes afférents.

AUTORISE à refacturer aux particuliers concernés soit le reste à charge de la commune pour un montant de 725.98€ (conformément à la convention entre les 2 parties) soit la totalité des frais engagés, 2845.98€, dans le cas du non-respect des délais impartis.



Décisions prises par le Maire :

- **Changement de prestataire GAZ :** VITOGAZ a été reçu par la commission. Une nouvelle proposition à 985.56 € HT la tonne contre 1732 € la tonne actuellement chez BUTAGAZ. Il s'agit d'un contrat de 5 ans. La commission est favorable pour le changement de prestataire malgré une contre-proposition de la société BUTAGAZ, mais dont le tarif n'est assuré que pour 1 année. En revanche, une question est posée quant au changement de la cuve. David EMERAUD informe l'assemblée qu'il a été convenu que la cuve sera changée aux vacances d'avril 2022 pour limiter les risques de coupure de chauffage à l'école en période de froid.
- **Horaires ouverture mairie :** Il a été décidé de proposer une amplitude horaire plus importante au public et de limiter l'ouverture du samedi matin à 1 samedi par mois, car peu de passage. Les nouveaux horaires seront donc :
 - Lundi – jeudi 14h00-18h00
 - Vendredi 8h00-12h00
 - 1 samedi par mois (le 1^{er}).

Questions diverses :

- **Point activ énergie :** David EMERAUD informe le conseil municipal qu'une LRAR a été envoyée à la société Activ Energie pour faire avancer le dossier. Nous nous renseignons actuellement pour savoir s'il est possible de se désengager sans risques, une demande a été faite auprès du notaire. En parallèle, la pression a été mise à Activ énergie pour le bornage et l'étude de sol. Il sera peut-être souhaitable d'abandonner le projet si cela est possible. Playgonas a été tenu informé de la situation pour un report de l'installation du terrain d'activités. Yves PETITPIERRE rappelle que le TE38 peut être compétent sur le sujet du photovoltaïque. Mais David EMERAUD explique qu'ils avaient été consultés lors du montage du projet et qu'ils avaient décliné, car le projet était trop petit. Yves PETITPIERRE se demande si la commune a réellement besoin de ce hangar. David EMERAUD rappelle qu'un contrat a été signé et que nous devons faire les choses dans l'ordre pour ne pas faire d'erreur. Antoine MARCE demande s'il n'est pas possible de faire venir la société ACTIV ENERGIE sur place pour éclaircir la situation, mais cela semble difficile étant donné qu'ils sont basés sur la région de NANTES. Joel PERRISSEZ s'interroge sur la possibilité d'avoir une aide juridique par la CCBD. Antoine MARCE demande si des lettres RAR avec des mises en demeure ont été adressées. David EMERAUD informe le conseil que cela n'a pas été fait car nous sommes encore dans les délais de réalisation définis dans la promesse de bail.
- **Préemption 161 grande rue :** David EMERAUD est retourné voir Mr Charles mais le sujet est encore sensible. La maison n'est pas encore vidée totalement et il retournera le voir quand il aura avancé. Yves PETITPIERRE demande si un prix a été annoncé, car ce monsieur l'aurait déjà mis en vente. David EMERAUD répond qu'aucune offre n'a été faite, car la maison n'est pas en vente pour l'heure.
- **Terrain réservé en face du four à pain, lot des aubépines.** La commune a été sollicitée pour communiquer une estimation au notaire du propriétaire concernant l'emplacement réservé en parcelle B712. Une demande a été faite aux domaines ainsi qu'au notaire, et nous restons dans l'attente d'un retour de leur part. Le sujet sera à aborder en commission urbanisme pour réfléchir au prix au m², ce terrain serait utilisé pour un parking uniquement, et ne sera pas viabilisé. 5 m par rapport au bord du trottoir avaient été réservés dans le PLU pour l'accès à l'ENS et pour les manifestations au four.

- **Litige de la SEMCODA :** David EMERAUD explique qu'il n'y a pas d'évolution de la situation depuis 2 ans. Quand une tentative de négociation avait été faite cela n'avait pas abouti. Contact avait été pris avec un avocat, mais pas depuis. Il faudra finaliser le projet pour débloquer les 60 k€ bloqué.
- **Indemnisation aux pêcheurs :** Yves PETITPIERRE interroge le conseil municipal sur l'éventuelle attribution d'une subvention aux pêcheurs de l'étang de Gôle. David EMERAUD annonce qu'aucune indemnisation ne leur sera attribuée. Yves PETITPIERRE rappelle que même s'il n'y a pas eu de demande écrite de leur part, la rivière a été fortement envasée et en partie détruite suite à la vidange, il serait donc peut être souhaitable de faire un geste en leur offrant un lagunage ou un lâché de truitelles. David EMERAUD précise qu'il n'a pas été prévue de ligne pour indemniser les rivières aux alentours. La DDT nous a imposé la vidange à cette date. Olivier BEGEL a échangé avec le département sur le sujet, tout a été mis en œuvre selon leurs directives. David EMERAUD se demande si c'est à la commune ou au département d'indemniser l'association. Yves PETITPIERRE souhaitait porter cette réflexion au conseil municipal.
- **Intervention du TE38.** Yves PETITPIERRE précise qu'il n'est pas d'accord avec ce qui a été dit par Mr MAGNIN-FIAULT ce soir. Selon lui, il est possible d'adhérer au groupement de commande d'électricité. Il aurait souhaité avoir l'information des tarifs proposés aux adhérents du TE38 pour pouvoir établir une comparaison. David EMERAUD précise que cette même réponse a été donnée à une commune légèrement plus grande que nous en conférence.
- **Covid :** David EMERAUD souhaite faire un point COVID. La pandémie repart, cela pose la question sur les manifestations et autres animations à venir. Pour l'instant, nous sommes dans l'attente de nouvelles consignes, et souhaitons anticiper les mises en place de manifestations, en particulier le sou des écoles avec la fête de Noël et le 08 décembre organisé par le comité des fêtes. Le pass sanitaire et le port du masque sont obligatoires. Yves PETITPIERRE souhaiterait que 8 jours avant la manifestation une décision soit prise, sauf si une décision préfectorale intervenait. David EMERAUD propose qu'un point covid sera fait chaque semaine.
- **Plan communal de sauvegarde :** David EMERAUD informe le conseil municipal qu'il va être mis en place prochainement. Une présentation détaillée sera faite avec les cartes notamment, en début du prochain conseil.
- **Intervenants extérieurs en début de conseil :** David EMERAUD propose l'intervention d'intervenants extérieurs en début des prochains conseils. Le président de la CCBD souhaitait d'ailleurs faire une présentation. Si vous avez des attentes en particulier, il est demandé d'en faire part en mairie.
- **21 janvier 2022 :** David EMERAUD propose d'organiser cette année un repas réunissant les élus et les agents communaux accompagnés des conjoints, afin de faire connaissance dans un contexte différent. Un doodle sera adressé à tous.
- **Vœux du maire :** Alexis CURT demande quand aura lieu la cérémonie des vœux du maire. David EMERAUD répond que la date est fixée au samedi 08/01 à 11h00
- **Intervention de Lefevre du 22/11 :** Alexis CURT demande si l'intervention qui devait avoir lieu sur la grande rue a entraîné une fermeture de la rue. Joel PERRISSEZ précise que

l'intervention n'a pas eu lieu. Par ailleurs, en cas de fermeture de la rue, l'information aurait été transmise. Il s'agira uniquement de travaux.

- **Nouvelle signalisation rue du Bidaud** : Antoine MANCEAU a constaté que l'installation d'un sens interdit sauf riverains rue du Bidaud force les gens à prendre la petite route. La chaussée n'est pas adaptée et est en mauvais état. Il faudra prévoir de faire les travaux. Joel PERRISSEZ précise que 2 voitures se croisent sans problème.
-
- **Loyer du logement 216 grande rue** : Christine RIVOIRE demande s'il est possible de réviser le loyer de ce logement ce qui permettrait de financer quelques travaux. La porte d'entrée serait à remplacer. Yves PETITPIERRE précise que la semcoda loue entre 11 € et 13 € le m² les logements sociaux sur la commune. David EMERAUD propose de se renseigner de ce qu'il est possible de faire.
- **Intégration aux commissions** : Yves PETITPIERRE a constaté l'intégration d'Olivier BEGEL dans la commission école et voirie et souhaite savoir si cette possibilité est offerte à tous. Olivier BEGEL explique qu'il a souhaité intégrer la commission école pour comprendre le fonctionnement et la commission voirie dans le cadre de convention avec St chef. David EMERAUD rappelle qu'il n'est pas utile qu'il y ait trop de monde dans une même commission et que la décision finale d'intégration lui reviendra. Par ailleurs, il propose aux personnes qui ne viennent pas aux réunions de commissions d'échanger leur place avec un autre élu volontaire. Pour les sujets plus complexes telle que la finance, il est possible d'organiser une réunion préalable avec tout le conseil si celle-ci est souhaitée par tous. Yves PETITPIERRE souhaite que le compte-rendu des commissions parvienne à l'ensemble des membres du conseil municipal. Joel PERRISSEZ souhaite préciser qu'Antoine MANCEAU a fortement amélioré le suivi du budget et l'en remercie. Il juge inutile que tout le monde participe à la commission finances, et pour sa part il fait confiance au travail fait. Antoine MARCE demande si une délibération est nécessaire pour l'intégration d'Olivier BEGEL dans ses nouvelles commissions. David EMERAUD précise que le nécessaire sera fait à l'occasion d'un prochain conseil municipal.

Point commissions :

Commission communication – Virginie SIGNOL :

- Bulletin municipal : Virginie SIGNOL annonce que le bulletin est en cours de finalisation. Certains articles n'ont pas encore été écrits car les manifestations n'ont pas eu lieu. Les éléments doivent être transmis à Florence PERRISSEZ lundi 29 novembre au plus tard.

Commission école – périscolaire – Virginie SIGNOL :

- Changement de prestataire de cantine : Virginie SIGNOL explique qu'un sondage a été fait auprès des familles de l'école. Nous avons reçu 32 réponses, dont 29 réponses positives. Il a été décidé que nous changerions de prestataires en janvier 2023 car nous sommes engagés avec Vignieu jusqu'à cette date. David EMERAUD a mangé à la cantine, et trouve que le repas n'est pas forcément bon ni adapté aux petits. Virginie SIGNOL fait également le même retour. Virginie SIGNOL explique qu'il y a encore quelques loupés avec la SHCB, mais beaucoup moins. Le pain, auparavant fourni par la SHCB, vient maintenant de la boulangerie de St Chef.

Commission travaux – Joel PERRISSEZ :

- * Paysages services interviendra pour le remplacement des barrières cassées au Royolet en 2022.
- * MM électricité est intervenu au 30 place de l'église pour un problème électrique,
- * un dépôt de plainte a été fait pour le dépôt sauvage de cartons.
- * Le véhicule stationné vers le haras devrait être enlevé. Il est à noter que si le propriétaire n'est pas solvable la charge incombera à la commune,
- * un devis a été fait pour le chauffage de l'église. Michel BRILLAT peut financer le matériel et l'installation. En revanche il faudra prévoir un changement de puissance électrique, un devis sera demandé à EDF. Yves PETITPIERRE s'interroge sur la possibilité d'installer des panneaux solaires sur le toit de l'église.

Fin de séance à 22h30



